



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL**  
**SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;  
:  
M. VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale,  
MM. OZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;  
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, GROLAUX, TROTTA,  
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,  
SIDIS, Conseillers Communaux.  
MM. WAREGNE, COSTENARO, DEVOLDER, HENDRICKX, INFANTI, MARLIER,  
LAFAILLE, DUCHENE, Conseillers de l'Action Sociale.  
D. STAMPART, Directeur Général.

Le Bourgmestre ouvre la séance commune du Conseil de l'Action sociale et du Conseil Communal.

Il donne la parole à Monsieur V. VALENTIN, Président du CPAS.

Celui-ci expose le contenu du rapport repris ci-dessous :

**1) Mise à disposition de matériel et de personnel :**

Le Chef de Division Technique du service « Cadre de Vie et Logistique » et son personnel apportent un soutien technique lors de la réalisation et du suivi de chantiers de travaux commandés par le CPAS.

La commune et le CPAS partagent le même informaticien. (1/5ème temps pour le CPAS)

L'électricien communal effectue des missions pour le CPAS lorsque le CPAS a besoin de personnel possédant des compétences spécifiques.

Prêt de matériel d'une structure vers l'autre.

Volonté d'avoir un service interne de prévention et de protection commun avec un conseiller en prévention commun.

(Exemple : Le CPAS prête à la commune les chaises et les tables des salles du « Relais » lors de manifestations importantes ; l'administration communale prête du matériel comme : « les barrières nadar », la sono, un rétroprojecteur, des verres, etc...)

**2) Locaux mis à disposition :**

Les services du CPAS sont hébergés dans des locaux communaux. (ancienne maison communale d'Aiseau).

Deux baux emphytéotiques ont été signés entre le CPAS et la Commune :

– le premier afin de céder à la commune un droit réel sur le bâtiment sis au 77 de la rue du Centre, les locaux sont mis à la disposition du CPAS.

– le second pour la mise à disposition du CPAS des bâtiments jouxtant le salon communal afin d'y installer une maison d'accueil de la petite enfance.

Le logement de transit communal est géré par le CPAS.

Les salles du « Relais », gérées par le CPAS, sont mises à la disposition des services communaux pour certaines manifestations.



Le service « CIPA » (antenne sociale pour les jeunes et les familles) occupe des bureaux du CPAS. L'entretien des locaux est assuré par la technicienne de surface du CPAS.

Le « Relais de la découverte », structure dépendante de l'Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi, a également été mis en place dans ce local. Il est destiné à accueillir les enfants des différentes écoles de l'entité après l'école et de développer l'axe intergénérationnel du Plan de Cohésion Sociale.

Dans le cadre de ce « Relais de la Découverte », le CPAS met à disposition le bureau des synergies à disposition de la coordination de l'ISPPC, ce qui renforce le pôle social et intergénérationnel du Centre Public d'Action Sociale.

Depuis le 1er avril 2015, notre Centre met à disposition de l'école communale de Roselies la salle « de psychomotricité » de la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance afin d'y accueillir une classe de maternelle. Cette proximité entre service communal de l'enseignement fondamental et un milieu d'accueil de la petite enfance situé sur un même site ajoute de la cohérence au projet éducatif d'Aiseau-Presles.

### **3) Partenariats en matière sociale**

- Mise à disposition de personnel en application de l'article 60 de la loi organique des CPAS :

5 personnes, engagées par le CPAS, ont été mises à disposition de l'administration communale d'Aiseau-Presles dans différents secteurs.

1 employée administrative au service « Animation Médiation Education »

1 ouvrière au service Administration Générale comme technicienne de surface

1 ouvrier au service « Cadre de Vie et Logistique » au profit du plan vert

2 ouvriers au service « Cadre de vie et Logistique » suite à la création de la cellule propreté

Vu le succès rencontré par cette cellule, volonté commune de l'élargir en 2017.

- Le CPAS est le partenaire privilégié du Plan de Cohésion Sociale.

Une convention lie l'Administration communale et le CPAS concernant le subventionnement du projet « taxi social » dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.

Participation à la gestion d'une agence immobilière sociale.

Participation du CPAS au plan d'urgence et d'intervention de l'Administration communale. A ce sujet, les travailleurs sociaux du CPAS pourraient être réquisitionnés.

Convention avec l'Université Ouverte dans le cadre de l'appel à projet « Initiative locale d'Intégration » : organisation de cours de français aux candidats réfugiés politiques hébergés dans les ILA et aux personnes d'origine étrangère. Ces cours ont lieu dans les locaux du Relais.

Le Cipa, le service insertion du CPAS ont mis en place une plateforme insertion socioprofessionnelle.

Maintien de contacts fréquents avec le service « Médiation de Quartier » et orientation vers celui-ci des problèmes liés aux conflits de voisinage.

L'écrivain public assure une permanence dans le bureau mis à disposition pour les synergies. Elle anime les ateliers d'insertion sociale.

### **4) Mise en place d'une cellule propreté**

Depuis le 1er septembre 2015, le CPAS et l'Administration communale d'Aiseau-Presles ont uni leurs efforts afin de mettre en place une cellule « propreté ».



2 ouvriers ont été engagés par le CPAS et mis à disposition de l'administration communale. Celle-ci assure la coordination de terrain La tâche principale des ouvriers de cette cellule est l'entretien et le nettoyage. Mais ces tâches sont diverses et variées Les ouvriers ont aussi la responsabilité de pouvoir communiquer avec les services communaux lors de différents contacts avec les citoyens.

### **5) Synergies diverses**

Courrier interne pour éviter des frais de poste

Le CPAS est invité aux réunions des organes suivants :

- comité de concertation-négociation
- comité de concertation de base spécifique « Bien-Etre au Travail »

Le CPAS et ses services sont repris sur le site internet communal

Achats groupés pour les produits d'entretien

Statuts administratifs communs.

Adhésion commune à une centrale d'achat d'énergie

Recrutements :

- Le dernier employé administratif engagé par le Centre Public d'Action Sociale l'a été suite à une collaboration efficace avec l'administration communale qui avait lancé une procédure de recrutement d'envergure
- Le Directeur Général du CPAS fait partie du jury du recrutement d'un chef de bureau administratif au service « Animation Médiation Education » de la commune

Marchés publics :

Des marchés publics communs sont mis en place afin d'obtenir les meilleures conditions possibles. En 2016, ça a été le cas pour :

- Téléphonie et internet
  - Fourniture de service de télécommunication (mobile, fixe et liaisons de données)
- Extincteurs et dévidoirs :
  - Entretien et maintenance des extincteurs et dévidoirs
- Installations chauffage
  - Entretien et dépannage des installations de chauffage

---

## **SEANCE PUBLIQUE**

### **1. RAPPORT ANNUEL SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS, AINSI QUE LES ECONOMIES D'ECHELLE ET LES SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUCHEMENTS D'ACTIVITES DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE**

Après la présentation du Président du CPAS, des questions sont posées sur les chèques repas, les primes de fin d'année. Il est souligné que l'on vise une égalité de traitement.

Le Bourgmestre demande s'il reste d'autres questions. Aucune demande n'est formulée, le Bourgmestre clôt les débats et remercie les conseillers pour leur investissement.

A 18h48, les Conseillers du CPAS se retirent.

Voir délibération – folio



## **SEANCE SECRETE**

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 19 DÉCEMBRE 2016.

Par le Conseil :  
Par ordre,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,

D. STAMPART

J. FERSINI



**REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016**

Présents : M. FERSINI, Bourgmestre-Président;  
M. VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale,  
MM. OZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;  
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, GROLAUX, TROTTA,  
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,  
SIDIS, Conseillers Communaux.  
MM. WAREGNE, COSTENARO, DEVOLDER, HENDRICKX, INFANTI, MARLIER,  
LAFAILLE, DUCHENE, Conseillers de l'Action Sociale.  
D. STAMPART, Directeur Général.

1<sup>er</sup> OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS, AINSI QUE LES ECONOMIES D'ECHELLE ET LES SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUchemENTS D'ACTIVITES DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE

Le Conseil Communal, réuni en séance publique.

Il s'agit de la quatrième réunion conjointe Conseil Communal-Conseil de l'Action Sociale. Ainsi, nous nous conformons à l'article 26bis de la Loi Organique des C.P.A.S., à l'article L1122-18 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale.

Le point à l'ordre du jour est un point obligatoire. Il s'agit de la présentation du rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le C.P.A.S., ainsi que les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du Centre Public d'Action Sociale et de la Commune. »

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 19 DÉCEMBRE 2016.

Par le Conseil :  
Par ordre,

Le Directeur Général,

D. STAMPART

Le Bourgmestre-Président,

J. FERSINI

**PROVINCE DE HAINAUT**  
Arrondissement de Charleroi



**COMMUNE D'AISEAU-PRESLES**  
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles